Fiche Labovert®

Brassolis sophorae L.

Insecte adulte

Larve (chenille)

Chrysalide

Vue générale de la couronne d'un cocotier attaqué

Palme de cocotier attaquée. Seuls les rachis et les nervures centrales sont épargnées.

Photos : SPV Guyane

Fiche réalisée par le Service de la Protection des Végétaux, le LPA de Matiti
et la Fédération Départementale des Groupements de Protection des Cultures de Guyane
avec la participation financière de la Communauté Européenne dans le cadre du programme phytosanitaire POSEIDOM.
Service de la Protection des Végétaux : BP 5002 – 97305 Cayenne cedex. Tél. : 05 94 30 01 63 – Fax : 05 94 30 33 60

LES PRINCIPAUX RAVAGEURS ET MALADIES DES PALMIERS

Brassolis sophorae L.

INSECTE, LEPIDOPTERE, Famille BRASSOLIDAE

Hôtes : Cocotier, Palmiers.

DESCRIPTION

- Les ailes sont brunes, l'aile antérieure est traversée par une large bande oblique jaune ocre qui porte à son extrémité une ou deux petites taches brunes isolées. L'envergure de ce papillon atteint 70 à 80 mm chez le mâle et 90 à 105 mm chez la femelle.

- Les chenilles sont de couleur brun-rouge à vert sombre, avec deux bandes longitudinales latérales brun clair.

BIOLOGIE

- La ponte a lieu à tous les niveaux de la couronne.

- Les chenilles sont grégaires et se réunissent le jour dans une grande poche formée de plusieurs folioles réunies par des fils de soie qu'elles tissent.

- La nymphe est jaune à brun rose, rayée de brun. La nymphose a lieu sur le stipe des palmiers ou sur la végétation avoisinante.

- Il faut environ 3 mois pour passer de l'œuf à l'adulte qui a des mœurs crépusculaires.

DEGATS

- Les chenilles sortent et se nourrissent la nuit, les palmes atteintes peuvent être détruites en une nuit. Il ne reste plus alors que les nervures centrales de chaque foliole.

MOYEN DE LUTTE

- Destruction des nids.

- Traitement : aucun produit chimique de synthèse n'est actuellement homologué sur cette plante.

Source bibliographique : M. REMILLET – P. LEPESME

Fiche réalisée par le Service de la Protection des Végétaux, le LPA de Matiti
et la Fédération Départementale des Groupements de Protection des Cultures de Guyane
avec la participation financière de la Communauté Européenne dans le cadre du programme phytosanitaire POSEIDOM.
Service de la Protection des Végétaux : BP 5002 – 97305 Cayenne cedex. Tél. : 05 94 30 01 63 – Fax : 05 94 30 33 60